

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PABU

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-jo - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS SELF ECOLE DU CROISSANT

Vu la délibération du 14 novembre 2022 par lequel le conseil municipal a approuvé le projet « construction d'un self à l'école du Croissant et agrandissement du préau »

Vu l'avis d'appel public à concurrence clos le 12 avril 2024 à 12h00

Vu les rapports d'analyse des offres établis préalablement à la tenue des commissions d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres établi le 6 juin 2024

Entendu son rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la CAO d'attribuer les offres comme suit :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	Démolition Gros œuvre	VILLESALMON	105 820.85 €	126 985.02 €
Lot 2	Charpente Ossature bois	MOTREFF	26 035.76 €	31 242.91 €
Lot 4	Menuiseries extérieures	AMCP	46 900.00 €	56 280.00 €
Lot 5	Menuiseries intérieures	LE MARCHAND	29 198.34 €	35 038.01 €
Lot 6	Doublage Cloison Isolation	OPI	32 829.22 €	39 395.06 €
Lot 7	Plafonds suspendus	GUIVARCH PLAFONDS	10 963.00 €	13 155.60 €
Lot 8	Revêtements de sols	ART SOL	54 918.85 €	65 902.62 €
Lot 9	Peintures	ARMOR PEINTURE	9 105.28 €	10 926.34 €
Lot 11	Electricité CFO CFA	AM ELEC	31 986.84 €	38 384.21 €
Lot 12	Equipements de cuisine	IGC 22	62 035.91 €	74 443.09 €
Lot 13	Désamiantage	LEFF RECYCLAGE	12 994.00 €	15 592.80 €
Total			422 788.05 €	507 345.66 €

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte délibéré peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-jö - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : DEVIS TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

La commission travaux a acté le changement de nature du projet de rénovation de la salle polyvalente et le principe de fractionnement des différents travaux à effectuer en échelonnant les prestations sur plusieurs exercices budgétaires. En l'état, après examen des différents devis sollicités, la commission travaux a émis un avis favorable à la réalisation des travaux suivants :

- Remplacement des menuiseries (Cantine et salle polyvalente) pour 22 550.29 € HT (27 060.34 € TTC) avec l'entreprise Menuiserie Solution (Pabu)
- Peinture intérieure des plafonds (scène et local rangement) murs existants et boiseries pour 20 500.00 € HT (24 600.00 € TTC) avec l'entreprise Mahou peinture (Cavan)

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis de remplacement des menuiseries pour 22 550.29 € HT (27 060.34 € TTC) avec l'entreprise Menuiserie Solution (Pabu)

VALIDE le devis de peinture intérieure des plafonds pour 20 500.00 € HT (24 600.00 € TTC) avec l'entreprise Mahou peinture (Cavan)

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20240617-D02170624-DE

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-jô - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents :18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : CONVENTION ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT – PLOUMAGOAR

Les communes de GRACES, de PLOUISY et de PLOUMAGOAR organisent pendant les mercredis, petites vacances et vacances d'été un Accueil de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H) à destination des enfants âgés de 3 à 12 ans de PLOUMAGOAR, PABU, PLOUISY et ST AGATHON.

D'un commun accord, il a été convenu que les communes participent financièrement au fonctionnement de l'accueil mis en place à concurrence du nombre d'enfants Pabuais bénéficiant de ce service.

Le montant de la participation pour l'année 2024 est fixé à 25,00 € par journée et par enfant. La convention sera applicable à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier).

Entendu son rapporteur, le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Accueil de Loisir Sans Hébergement de Ploumagoar pour l'année 2024

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20240617-D03170624-DE

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-jo - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

**OBJET : PLACEMENT DE TRESORERIE : AUTORISATION OUVERTURE
COMPTE A TERME**

Vu l'obligation faite aux collectivités territoriales sont soumises de déposer leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, qui ne verse pas d'intérêts,

Vu, toutefois, les articles L 1618-1 et L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par un décret en Conseil d'Etat du 28 juin 2004.

Vu la possibilité de placer un surplus de trésorerie (lié, notamment à un don en numéraire et un don de bien immobilier reçus en 2021) pour une somme maximale de 670 000 € sur un ou plusieurs comptes à terme ouvert auprès des services de la DDFIP des Côtes-d'Armor.

Le Conseil municipal, entendu son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour procéder au placement de la trésorerie sur des comptes à terme, pour une durée de 12 mois maximum

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les demandes d'ouverture et les demandes de retrait de comptes à terme, et tout document nécessaire à la bonne gestion de ces placements.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PABU

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COGUEN Marie-jo - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : CREATION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE

Un agent occupant le poste de responsable de la médiathèque peut prétendre à un avancement de grade (adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe) et il est proposé au conseil municipal de créer l'emploi en question, à compter du 1^{er} juillet 2024 (en supprimant le cas échéant l'emploi actuel calibré pour un adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe).

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE avec effet au 1^{er} juillet 2024 la création de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 1^e classe

SUPPRIME le poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe

ARRETE comme suit le tableau des effectifs à compter du 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20240617-D05170624-DE

TABLEAU EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS - COMMUNE DE PABU

GRADE	CADRE D'EMPLOI	FONCTION	DHS	EFFECTIF
-------	----------------	----------	-----	----------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché principal	Attachés territoriaux		35 H	
Attaché	Attachés territoriaux	Secrétaire général	35 H	1
Rédacteur principal 1e cl.	Rédacteurs	Agent administratif polyvalent	35 H	1
Adjoint administratif principal 1e cl.	Adjoints administratifs	Agent administratif polyvalent	35 H	1
Adjoint administratif	Adjoints administratifs	Agent administratif polyvalent	28 H	0

FILIERE CULTURELLE

Adjoint territorial du patrimoine 1e cl.	Adjoints territoriaux du patrimoine	Responsable Médiathèque	28 H	1
--	-------------------------------------	-------------------------	------	---

FILIERE MEDICO SOCIALE

Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM		35 H	0
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM	ATSEM	33 H	1
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM	ATSEM	32,33 H	1
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.	ATSEM		33 H	
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.	ATSEM	ATSEM	32,33 H	1

FILIERE TECHNIQUE - Ecoles

Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques		35 H	
Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques	ATSEM	33 H	1

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20240617-D05170624-DE

Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	18,43 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Responsable cantine garderie	33 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	ATSEM	33 H	
Adjoint technique	Adjoints techniques	Responsable cantine garderie	28 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	26 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	24 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	22 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	20 H	

FILIERE TECHNIQUE - Services tech.

Technicien 2e classe	Techniciens		35 H	
Agent de maîtrise principal	Agents de maîtrise	Responsable service technique	35 H	1
Agent de maîtrise principal	Agents de maîtrise		35 H	1
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques		35 H	
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Agent polyvalent services techniques	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Agent polyvalent services techniques	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	15H	1

EMPLOIS NON PERMANENTS

Adjoint technique	Adjoint techniques		35 H	1
Adjoint technique	Adjoint techniques		13 H	1
Adjoint technique	Adjoint techniques		4 H	1

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 022-212201610-20240617-D05170624-DE

Apprentissage CAP AEPE	35 H	1
Apprentissage CAP Paysagiste	35 H	1
Service civique Ecole du Croissant	28 H	1

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PABU

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marié-jo - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : CREATION EMPLOI SAISONNIER – AGENT ACCEUIL ET VALORISATION DU PATRIMOINE

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir, pour le service administratif, un poste d'agent d'accueil pour l'été afin de rendre accessible au public la maison des potiers à Kerez. En dehors des horaires d'ouverture au public, la personne recrutée a vocation à travailler, sur site, à la numérisation d'archives, au projet de restauration du four communautaire, et plus généralement au développement de la fréquentation du lieu.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^e
DIT que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20240617-D06170624-DE

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au Chapitre 012 du Budget primitif de l'année en cours

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-jo - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents :18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK
LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)
KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)
LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)
HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)
LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : RECRUTEMENT APPRENTI ALTERNANCE – CAP AEPE

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,*

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure, dès la rentrée scolaire 2024/2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Service scolaire – Ecole du Croissant	ATSEM	CAP AEPE	1 année

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

AUTORISE les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, qui seront inscrites au budget principal

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PABU

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-jo - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : PROJET CARRIERE GALEOT

Après un échange avec le collectif des riverains du site du GALEOT L'association de protection des bassins versants du Trieux et du Froust, M. Le Maire souhaite porter à la connaissance du conseil, en séance, certains éléments concernant le projet d'installation d'une unité de concassage de matériaux dans l'ancienne carrière du GALEOT.

Considérant que le site GALEOT se situe en zone classée Na « Espace Naturel à fort Enjeux Environnementaux » au PLUi de GP3A adopté début janvier 2024. Annexe 1,

- Que l'arrêté préfectoral du 10/10/2007 autorisait la SAS NICOL à exploiter pendant 18 ans une installation de stockage de déchets inertes,

- Que le dernier contrôle en date du 26/09/2022 n'a pu être réalisé du fait de l'impossibilité pour les inspecteurs de pénétrer sur le site,

- Que, en aval du site GALEOT, se trouve le captage d'eau du Rocher du Corbeau (commune de Saint Clet), qui alimente en eau bon nombre d'habitants du territoire,

- Que les riverains tant sur la commune de Trégonneau que sur la commune de Pommerit Le Vicomte seront directement impactés par les poussières et les nuisances sonores,

- Que sur la commune de Pommerit Le Vicomte environ 300 hectares de cultures biologiques se situent sous les vents dominants qui balayent le site GALEOT,

- Que des entreprises du tertiaire sont installées à proximité du site et se trouveraient pénalisées. || en est de même des activités liées au tourisme et aux loisirs (camping, pêche, randonnée, kayak....),
- Que la vallée du Trieux constitue un couloir riche en biodiversité (loutres, batraciens, Chauves souris.) que l'activité de concassage de matériaux viendrait perturber.

Entendu le Rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOUTIEN le rejet du projet d'installation évoqué en appelant le choix d'un lieu plus adapté afin de construire une véritable filière dans ce domaine, en mettant en œuvre l'ensemble des procédés garantissant le respect de l'environnement et des citoyens.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PABU

Séance du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 17 juin 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024 / Date d'affichage : 11/06/2024

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-jo - GAC Philippe - KARROUMI Jamila - LE BAIL Joel - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

ABSENTS EXCUSES :

GALARDON PIERRICK

LE FEVRE Sandrine (Procuration à SIMON ANTHONY)

KERBIROU David (Procuration à DENISE THOMAS)

LE COENT Marina (Procuration à PHILIPPE GAC)

HENRY BERNARD (Procuration à PIERRE SALLIOU)

LOUIS GUILLAUME -retard- (Procuration à CHRISTINE BECHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GAC

OBJET : EXTINCTION DE CREANCES

Dans sa séance du 17 janvier 2017, la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor a constaté la situation de surendettement d'un particulier résidant à Guingamp et a prononcé la recevabilité de son dossier. La commission a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Les dettes déclarées sont donc effacées après homologation du tribunal judiciaire. Il est demandé au conseil d'accepter l'effacement de la dette en question (frais de garderie – Ecole du Croissant) d'un montant de 130.24 €.

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter l'effacement de la dette (frais de garderie – cantine) d'un montant de 130.24 €.

AUTORISE M. Le Maire à signer le mandat au compte 6542 pour le montant exprimé

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception ou sa publication, représentant de l'Etat et sa publication.

